

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIÈRE

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 2026

Le huit juillet deux mille vingt-six à 19 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 30 juin 2026

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, LABRY Marie-Elodie, MICHEL Sibylle, SUCHON Emilie, MM BARTHELEMY Norman, BESSON Jonathan, DURAND Gérard, MALOSSE Jean-Régis, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc

Absent excusé et procuration : M GOSSE Pascal à M VOLLE Jean-Luc

Absent non excusé : M GROS Cyril

Secrétaire de séance : M MALOSSE Jean-Régis

N° 35/2026

ECOLE SIMONE VEIL **REGLEMENTS INTERIEURS CANTINE ET GARDERIE**

Les règlements intérieurs pour la restauration scolaire et pour la garderie doivent être actualisés et/ou créer pour être au plus proche du fonctionnement des services municipaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L.212-4 ;

Considérant l'existence des services de restauration et de garderie scolaires municipaux ;

Considérant la nécessité de formaliser les conditions d'accès et d'utilisation à ces services par des règlements intérieurs ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le règlement intérieur pour la cantine et celui pour le périscolaire tels qu'annexés.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer les règlements établis et à modifier tous documents afférents.

Fait et délibéré à Labégude, le 08 juillet 2026.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le maire,
PONTHER Jean-Yves

Le secrétaire de séance,
MALOSSE Jean-Régis

